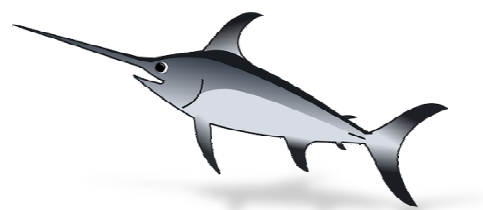


ESPPADOM en quelques questions (non techniques)



ESPPADOM est une démarche de standardisation des échanges d'informations entre les conseils départementaux (CD) et les services d'aide à domicile (SAAD) - pour l'aide aux personnes en perte d'autonomie: personnes âgées, handicapées, ...

Le cadre est celui de la mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH), ou plus généralement de l'aide sociale.

MAIS ENCORE ?

Les programmes informatiques permettent de mieux gérer les prestations délivrées à domicile : aide au lever et au coucher, aide à la toilette, travaux ménagers, aide aux courses, préparation de repas, etc.

L'offre commerciale en logiciels est riche, et les CD ou les SAAD doivent être libres dans leurs choix. Mais pour cela, il faut que ces différents logiciels « parlent le même langage », c'est-à-dire soient capables d'échanger de manière fiable entre ordinateurs des informations qui décrivent :

- le projet de plan d'aide à la personne et les commandes de prestations
- les comptes-rendus de réalisation effective de ces prestations : c'est la télégestion
- la facturation justifiée des prestations

Se comprendre sur les termes employés, les scénarios d'application du plan d'aide, les éléments à mentionner dans une commande de prestations, dans la délivrance de celles-ci et dans la facturation sont les enjeux de la démarche ESPPADOM pour aller vers une dématérialisation des échanges.

ET CONCRETEMENT ?

Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'association EDESS (anciennement EDISanté) a réalisé un important travail sur la période 2012-2015 pour appliquer la norme internationale CEFACT¹ au domaine du service à la personne.

Ces travaux ont abouti à :

- des spécifications de messages informatiques en langage XML
- des guides pour préciser comment renseigner les messages relatifs à un plan d'aide et sa réalisation
- des nomenclatures de prestations et d'actes

Trois messages informatiques standardisés permettent de décrire finement :

- **ORDER** : la commande de prestations - donneur d'ordres, prestataire, bénéficiaire, nature et fréquence des prestations, tarifs – et plus généralement le plan d'aide établi par le CD,

¹UN/CEFACT est un organisme des Nations unies visant à la facilitation des procédures commerciales et du commerce électronique afin d'assurer l'interopérabilité des échanges d'information entre les secteurs public et privé. <https://fr.wikipedia.org/wiki/UN/CEFACT>

- **DELIVERY** : le contrôle d'effectivité des prestations au domicile du bénéficiaire, qui peut être envoyé par le SAAD par téléphone mobile, tablette ou autre dispositif,
- **INVOICE** : la facturation détaillée des prestations réalisées

Ces échanges de messages entre ordinateurs, tablettes et téléphones mobiles ont été mis en œuvre par des éditeurs de logiciels sur plusieurs départements et montrent le bénéfice qu'en retirent les personnes aidées et les collectivités. Et depuis 2015, les Conseils départementaux font explicitement mention du standard ESPPADOM dans leurs appels d'offres informatiques.

POUR QUELS AVANTAGES ?

Permettre des échanges de données fiables et immédiats, dans un langage et un format communs fait gagner en temps de traitement, en qualité de réalisation et en charge de gestion.

- pour les CD, ESPPADOM aide à formaliser les échanges avec les SAAD dans le cadre du plan d'aide et permet un suivi détaillé des prestations commandées et réalisées,
- pour les SAAD, ESPPADOM est une simplification du processus de commande / réalisation / facturation
- pour les éditeurs de logiciels informatiques, c'est un seul format de messages à traiter, et la possibilité de participer aux évolutions et aux améliorations de ces messages.

COMMENT PARTICIPER ?

Les travaux autour d'ESPPADOM sont menés au cours d'ateliers techniques auxquels participent des éditeurs de logiciels, des Conseil départementaux et des Fédérations de SAAD. Les ateliers et réunions de groupe de travail sont annoncés sur le site www.edess.org. Ils sont ouverts à tous : il n'est pas nécessaire d'adhérer à EDESS pour y participer.

ET ENSUITE ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement encourage les créations de SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) avec une organisation mutualisée et intégrée pour mieux coordonner les multiples intervenants en ville, à l'hôpital, ou dans le domaine médico-social.

Sur 2016-2018, avec le soutien renouvelé de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et en partenariat avec le réseau IDEAL Connaissances dont la vocation est d'accompagner l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales, les travaux sur le standard ESPPADOM se poursuivent sur deux axes :

- permettre une description qualitative toujours plus fine du plan d'aide,
- prendre en compte les liens entre les services d'aide à domicile et les services de soins.